

FOIRE AUX QUESTIONS

- *Arrêts de travail*
- *Mesures sociales pour les entreprises (dont cotisations)*
- *Mesures sociales à destination des travailleurs indépendants*



A jour au 20 janvier 2021

Cette foire aux questions est à jour des éléments en notre possession au moment de sa publication. Nous vous confirmons que le contexte législatif et réglementaire liés au COVID 19 est instable, nécessitant de fait des mises à jour fréquentes.

Arrêts de travail

- Quelles sont les situations relevant d'un arrêt de travail dérogatoire ? (MAJ le 20.01.21)
- Quel est le dispositif d'indemnisation des interruptions de travail dérogatoires des salariés ? (MAJ le 20.01.21)
- Pourquoi est-il important de faire sa déclaration sur le téléservice ? (CREEE le 20.01.21)
- Quel est le dispositif d'indemnisation des arrêts de travail dérogatoires pour les non-salariés ? (MAJ le 20.01.21)
- Quelle est la procédure à respecter pour bénéficier d'un arrêt de travail pour personnes symptomatiques ? (CREEE le 20.01.21)

Mesures sociales pour les entreprises (dont cotisations)

- Quelles sont les mesures prises par le réseau des URSSAF à destination des employeurs relevant du secteur du Bâtiment ? (MAJ le 20.01.21)
- Comment obtenir une attestation de vigilance de la part des URSSAF ? (CREEE le 13.11.20)
- Quelles sont les mesures mises en œuvre par l'action sociale de l'AGIRC-ARRCO ? (MAJ le 13.11.20)
- A-t-on des modifications concernant l'épargne salariale ? (CREEE le 13.11.20)

Mesures sociales à destination des travailleurs indépendants

- Quelles sont les actions mises en œuvre par le réseau des URSSAF à destination des travailleurs indépendants ? (MAJ le 20.01.21)
- Au-delà du report des cotisations sociales des travailleurs indépendants, existe-t-il d'autres mesures ? (MAJ 13.11.2020)
- Les travailleurs indépendants du Bâtiment peuvent-ils bénéficier du fonds de solidarité ? (MAJ le 03.12.20)
- Le fonds de solidarité sera-t-il étendu au titre du mois de décembre 2020 ? (CREEE le 03.12.20)
- Quelles sont les démarches pour bénéficier du fonds de solidarité ? (CREEE le 13.11.20)
- Les sociétés par actions simplifiées à associé unique (SASU) sont-elles éligibles au fonds de solidarité ? (CREEE le 13.11.2020)

FOIRE AUX QUESTIONS - Social et juridique

A jour au 20 janvier 2021

Cette foire aux questions est à jour des éléments en notre possession au moment de sa publication. Nous vous confirmons que le contexte législatif et réglementaire liés au COVID 19 est instable, nécessitant de fait des mises à jour fréquentes.

- [Le fonds de solidarité s'adresse-t-il à des Présidents de SAS, des gérants minoritaires qui disposent certes d'un contrat de travail mais qui sont salariés sans cotiser à l'UNEDIC ?](#) (CREEE le 13.11.2020)
- [Une SAS dont le président mandataire social n'a pas de contrat de travail est-elle éligible au fonds ?](#) (CREEE le 13.11.2020)
- [Est-ce que l'aide versée est une aide à l'entreprise qui passe en tant que subvention en comptabilité ?](#) (CREEE le 13.11.2020)
- [Que doit-on entendre par chiffres d'affaires ?](#) (CREEE le 13.11.2020)
- [J'ai une pension de réversion, puis-je bénéficier du fonds de solidarité ? la perception d'une pension de réversion exclut-elle du bénéfice du fonds de solidarité ?](#) (CREEE le 13.11.2020)